

Habitat et risques technologiques

Risques technologiques : protéger son logement

Certaines industries peuvent être à l'origine d'accidents dangereux. Les sites sur lesquels elles sont implantées sont bien connus et classés Seveso. Plus le risque est élevé, plus les actions préventives sont importantes pour protéger les riverains en cas d'accidents. Cela passe notamment par la protection des logements.

Le PPRT de Givors

Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est adopté pour chaque site industriel Seveso à haut risque. C'est un document qui organise la cohabitation entre les zones industrielles et les habitations situées à proximité.

Le PPRT de Givors impose une série d'actions préventives à mettre en place sur les zones habitées.

[Consultez le guide pratique du PPRT de Givors.](#)

Protéger votre logement

Si vous êtes propriétaire d'un logement situé dans la zone à risque de Givors, vous devez le protéger. Les travaux à réaliser correspondent aux **risques thermiques et d'explosion**. La Métropole de Lyon peut vous aider dans vos démarches pour obtenir des aides afin de financer ces travaux.

Pour savoir si votre logement est concerné par les mesures de protection de l'habitat, renseignez-vous :

- Mairie de Givors 04 72 49 18 18
- Métropole de Lyon 04 26 83 97 73